

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 11 septembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M^{mes} Dany Côté
Hélène De Champlain
Sonia Desgagné
France Gagné
Ruth Gagnon
Diane Gauthier

MM. Bruno Gagnon
Marc Larocque
Jean-Claude Martel
Jimmy Tremblay

Commissaires-parents :

M^{mes} Annick Larouche
Caroline Tremblay

MM. Gaétan Gagnon
Robert Tremblay

Sont également présents :

M^{mes} Johanne Allard, directrice générale par intérim
Monique Beaudry, directrice
Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES
Isabelle Boivin, directrice adjointe
Audrey Lavoie, directrice par intérim
Sarah Tremblay, secrétaire générale

MM. Paul Lalancette, directeur
Jocelyn Ouellet, directeur
Jean-François Pressé, directeur général adjoint
Nicolas Savard, directeur

Absences :

M^{me} Diane Durand

M. Josey Lacognata

CC-2018-348

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2018-349

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

CC-2018-350

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

D'ABROGER la résolution n° CC-2018-327;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 tel qu'il a été déposé.

CC-2018-303 - Octroi de contrat / réfection de l'égout et de l'entrée d'eau de l'école Charles-Gravel

Les membres s'interrogent par rapport à l'année de référence de la mesure Maintien des bâtiments. Des vérifications seront faites

CC-2018-351

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018

Il est proposé par M. Marc Larocque et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

Suivi CC-2018-329 - Rentrée scolaire / Le point

Relativement à la rentrée scolaire du côté de la formation des adultes, M^{me} Monique Beaudry dépose le bilan sommaire des inscriptions en formation professionnelle et revient sur les besoins du marché, les élèves étrangers, les stages en entreprises, les horaires de cours et répond aux interrogations des membres concernant les formations Assistance aux bénéficiaires et Protection et exploitation des territoires fauniques.

CC-2018-352

Autorisation de transmission d'une demande de subvention pour un projet d'agrandissement de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry

En date du 5 juin 2018, l'école Antoine-de St-Exupéry a été sélectionnée par l'équipe du Lab-École. Une rencontre entre les différents intervenants a eu lieu le 20 août 2018. Un ajout d'espace est envisagé pour la réalisation, entre autre, de ce projet.

CONSIDÉRANT que l'école Antoine-de St-Exupéry accueille le service-commission « d'école désignée » pour des élèves en trouble de comportement;

CONSIDÉRANT le projet du Lab-École et du possible Lab-Universitaire à cette même école;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir davantage d'espace relativement aux besoins que nécessite l'organisation scolaire de l'ensemble de ces projets;

CONSIDÉRANT que cette demande se détaille par un ajout d'au moins 12 classes;

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité de services éducatifs jeunes et adultes du projet Lab-École et Lab-Universitaire ainsi que son appui favorable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

DE TRANSMETTRE au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de subvention pour le projet d'agrandissement de l'école Antoine-de St-Exupéry dans le cadre de la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511).

ADOPTÉE

CC-2018-353

Autorisation de retransmission d'une demande de subvention pour l'agrandissement de l'école L'Odyssee/Dominique-Racine

Pour faire suite à la transmission de la demande de subvention pour le réaménagement d'espace à l'école de L'Odyssee/Dominique-Racine en décembre 2016, autorisée par la résolution CC-2016-453, une deuxième demande pour le même projet a été transmise au Ministère le 28 juin 2017. Une lettre du Ministère a été reçue le 5 juillet 2018 pour informer que le projet n'a pas été retenu. Comme les besoins sont toujours présents, le Service des ressources matérielles souhaite retransmettre une demande de subvention à cet effet.

CONSIDÉRANT les espaces qui seront récupérés en raison du projet de déménagement de la formation professionnelle au centre Laure-Conan;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour l'aménagement de gymnases et locaux pour le programme Sport-Arts-Études et le profil excellence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné et résolu :

DE TRANSMETTRE à nouveau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de subvention pour le réaménagement d'espace à l'école de L'Odyssee/Dominique-Racine dans le cadre de la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511).

ADOPTÉE

CC-2018-354

Autorisation de retransmission d'une demande de subvention pour le projet d'agrandissement en formation professionnelle

Pour faire suite à la transmission de la demande de subvention pour le projet d'agrandissement en formation professionnelle en décembre 2016, autorisée par la résolution CC-2016-452, une deuxième demande pour le même projet a été transmise au Ministère le 28 juin 2017. Comme le Ministère n'a pas répondu à la demande et que les besoins sont toujours présents, le Service des ressources matérielles souhaite retransmettre une demande de subvention à cet effet.

CONSIDÉRANT la problématique de logistique et de sécurité vécue au centre Laure-Conan en raison de la cohabitation des ordres d'enseignements;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de réunir la formation professionnelle en un seul endroit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Annick Larouche et résolu :

DE TRANSMETTRE à nouveau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de subvention pour le projet d'agrandissement en formation professionnelle dans le cadre de la mesure d'ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle (mesure 50512).

ADOPTÉE

CC-2018-355

Octroi de contrat / Réfection de la fenestration (phase2) de l'école Georges-Vanier (Au Millénaire)

Pour faire suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2018-2023, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection de la fenestration de l'école primaire Georges-Vanier (Au Millénaire).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 24 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat de réfection de la fenestration (phase 2) de l'école Georges-Vanier (Au Millénaire) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Isofor inc. au montant de 138 793,23 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2018-356

*Signature des effets
bancaires*

Considérant la nomination de M^{me} Johanne Allard à titre de directrice générale par intérim, la présidente vise à mettre à jour les signataires des effets bancaires de notre Commission scolaire.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de nos opérations bancaires transige avec la Caisse Desjardins de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire par des individus en autorités;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document relié aux opérations bancaires des comptes du Centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des quatre personnes suivantes :

M^{me} Liz S. Gagné, présidente;
M^{me} Johanne Allard, directrice générale par intérim;
M. Jean-François Pressé, directeur général adjoint;
M^{me} Audrey Lavoie, directrice par intérim du Service des ressources financières.

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE

CC-2018-357

*Modification fiscale en
lien avec la rémunération
des commissaires*

Actuellement, le tiers de la rémunération des membres du conseil est non imposable pour permettre le recouvrement des dépenses liées à leur fonction. Récemment, le gouvernement fédéral a fait connaître ses intentions quant à la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu ayant pour effet que ce tiers de leur rémunération devienne imposable.

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement fédéral de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les allocations de dépenses non imposables versées aux membres des assemblées législatives provinciales et territoriales, à certains conseillers municipaux ainsi qu'aux commissaires de commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association canadienne des commissions / conseils scolaires au ministre canadien des Finances, M. Bill Morneau, de reconsidérer cette décision au nom de tous les commissaires de commissions scolaires élus au Canada;

CONSIDÉRANT que les allocations versées aux commissaires des commissions scolaires ont toujours eu pour but d'offrir une compensation de reconnaissance en guise de la gouvernance que ces citoyens assurent pour l'éducation des enfants qui vivent dans leurs communautés;

CONSIDÉRANT que la suppression de cette disposition aura un impact négatif sur l'intérêt des citoyens à offrir de leur temps pour servir le public et leurs communautés;

CONSIDÉRANT qu'une comparaison des allocations accordées aux commissaires des commissions scolaires avec la rémunération et les avantages accordés aux membres de l'Assemblée nationale, des assemblées provinciales et territoriales ainsi qu'aux conseillers municipaux semble totalement inqualifiable, illégitime et tout simplement injuste;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE DEMANDER au ministre canadien des Finances, M. Bill Morneau, qu'une modification soit apportée à cette disposition de la loi afin d'en exempter les commissaires de commissions scolaires;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à l'Association canadienne des commissions / conseils scolaires, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE

CC-2018-358

Comité d'évaluation de la
direction générale

Le conseil des commissaires doit, annuellement, établir ses attentes envers la direction générale. Ses attentes serviront de base à l'évaluation de la direction générale. Ainsi, les membres du conseil sont appelés à former le comité d'évaluation du rendement de la direction générale, comité également chargé d'établir les attentes du conseil des commissaires envers la direction générale pour l'année 2018-2019.

CONSIDÉRANT la démarche d'évaluation du rendement de la direction générale que doit appliquer annuellement le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2018-338;

CONSIDÉRANT la nécessité de composer un comité d'évaluation du rendement de la directrice générale par intérim pour l'évaluation de 2018-2019;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

DE FORMER un comité d'évaluation du rendement composé de cinq membres du conseil des commissaires, dont la présidence;

DE RÉSERVER un siège pour un membre commissaire-parent puisque les nouveaux mandats débuteront le 13 novembre 2018;

QUE le comité établisse ses attentes envers la direction générale et lui communique le plus rapidement possible.

DE DÉSIGNER, pour 2018-2019, les membres suivants pour siéger au comité d'évaluation du rendement :

- M. Jean-Claude Martel propose M^{me} Diane Gauthier;
- M^{me} Diane Gauthier propose M. Jean-Claude Martel;
- M. Jimmy Tremblay propose M^{me} Ruth Gagnon;
- M^{me} Hélène De Champlain propose M. Marc Larocque;

M^{me} Gagné demande aux membres proposés de confirmer leur intérêt :

- M. Marc Larocque refuse;
- M^{me} Ruth Gagnon accepte;
- M. Jean-Claude Martel accepte;
- M^{me} Diane Gauthier accepte.

La présidente confirme la composition du comité d'évaluation ainsi formé de :

- M^{me} Liz Gagné, présidente;
- M^{me} Ruth Gagnon, commissaire;
- M. Jean-Claude Martel, commissaire;
- M^{me} Diane Gauthier, commissaire;
- (À combler après le 4 novembre 2018), commissaire-parent.

ADOPTÉE

CC-2018-359

Adoption du plan de communication 2018-2023

Le service des communications a défini, à l'intérieur d'un plan de communication 2018-2023, les enjeux de l'organisation, ses axes d'intervention et son positionnement pour les 5 prochaines années.

CONSIDÉRANT la politique relative aux communications de la Commission scolaire qui prévoit qu'un plan de communication annuel doit être élaboré par le service des communications;

CONSIDÉRANT le contexte et les enjeux de la Commission scolaire nécessitant des stratégies et actions de communications ayant une perspective à moyen et long termes.

Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier et résolu :

D'ADOPTER le plan de communication 2018-2023.

ADOPTÉE

CC-2018-360

Adoption du rapport mensuel

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2019. Le second rapport, soit celui de juillet et août 2018, est soumis au conseil.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT la répartition entre le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d'action;

CONSIDÉRANT la présentation de l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2018-314;

Il est proposé par M. Jimmy Tremblay et résolu :

D'ADOPTER le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour les mois de juillet et août 2018;

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le rapport à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

ADOPTÉE

CC-2018-361

Plan d'action découlant de l'arrêté ministériel

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Suivant cela, tant du côté politique qu'administratif, les différentes instances de l'organisation se sont mobilisées afin d'identifier les moyens nécessaires à mettre en place afin de satisfaire aux exigences de l'arrêté. Le plan d'action sur les mesures correctrices fait état des moyens identifiés, des responsables de dossier ainsi que des échéances.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT les travaux menés par les différentes instances politiques et administratives de l'organisation;

Il est proposé par M. Marc Larocque et résolu :

D'ADOPTER le Plan d'action des mesures correctrices ordonnées par arrêté ministériel le 1^{er} juin déposé en date du 11 septembre 2018;

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le Plan d'action à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

ADOPTÉE

CC-2018-362

37^e congrès de l'Association de l'éducation préscolaire du Québec

Étant à sa 37^e édition, le Congrès de l'Association de l'éducation préscolaire du Québec se tiendra des 5 et 6 octobre prochain à l'école secondaire Charles-Gravel sous le thème suivant : L'éducation préscolaire une affaire de famille. Un grand nombre de participants et de conférenciers sont attendus.

CC-2018-363

Courrier reçu

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 14 au 21 août 2018.

CC-2018-364
Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 24 août 2018

- Participation à un lac-à-l'épaule en compagnie de tous les commissaires, des membres de la direction générale et de M^{me} Denyse Blanchet accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 27 août 2018

- Participation à une rencontre du comité de pilotage pour le Plan d'engagement vers la réussite.

Le 28 août 2018

- Participation à une rencontre de suivi avec les membres du comité de sélection de la direction générale.

Le 5 septembre 2018

- Rencontre avec M^{me} Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 6 septembre 2018

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2018-365
Rapport de la directrice générale par intérim

Est déposé, le rapport de la directrice générale par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 30 août 2018

- Rencontre avec M^{me} Denyse Blanchet accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 31 août 2018

- Participation à une entrevue médiatique avec le journal Le Quotidien relativement au Plan d'engagement vers la réussite.

Le 6 septembre 2018

- Préparation du conseil des commissaires en compagnie de la présidente, de la secrétaire générale, du directeur général adjoint, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice de la Commission scolaire nommée par le MEES.

CC-2018-366
Rapport de représentation des commissaires

Aucun rapport de représentation n'est effectué.

CC-2018-367
Comptes rendus des comités de service et du comité de parents

Aucun compte rendu n'est déposé lors de cette rencontre.

CC-2018-368
Message de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté de la semaine du 27 août 2018 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

CC-2018-369
Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 19 h 54.

ADOPTÉE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Gagné', written over a horizontal blue line.

La présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Gagné', written over a horizontal blue line.

La secrétaire générale